

Agen, vendredi 17 février 2017

DOSSIER DE PRESSE

Débat d'orientations budgétaires 2017

Séance plénière - Vendredi 17 février

Première session de l'année, le débat d'orientations budgétaires vise à informer l'assemblée départementale de la situation financière et du contexte économique et réglementaire dans lesquels la collectivité évolue. Il préfigure les grandes lignes du projet de Budget primitif qui sera soumis à l'examen et au vote des élus en mars prochain.

Au cours de cette session, sera également présenté le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes (CRC) Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes sur l'examen des comptes du Département, pour la période 2010-2014. En substance, la CRC souligne « *la fiabilité globale des comptes* ».

Cette année encore, le Département doit faire face à un contexte financier très contraint et bâtir un « budget de combat » afin de poursuivre ses missions de solidarité sociale et territoriale en optimisant l'effet levier de ses interventions.

En 2017, l'augmentation des crédits dédiés aux politiques de solidarité sera encore inéluctable et la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat sera encore en baisse (- 4,5 M€).

Concernant les dépenses de solidarité nationales, deux chiffres, extraits du rapport d'orientations budgétaires, illustrent à eux seuls la charge que représentent pour notre budget les dépenses sociales.

Le 1^{er} correspond au **montant par habitant affecté aux dépenses de solidarité** par le Département de Lot-et-Garonne, en comparaison avec celui des autres Départements de la même strate démographique (c'est à dire les Départements compris entre 300 et 400 000 habitants).

La somme est de 632 € pour le Lot-et-Garonne alors que la moyenne s'élève à 565 €

Le 2nd chiffre correspond au **montant global des compensations que l'Etat** aurait dû nous verser entre 2002 et 2016 pour le paiement des allocations de solidarité. **Celui-ci atteint 410 M€**, c'est-à-dire quasiment le montant annuel du budget total du Département !

En 2017, le différentiel entre la somme des dépenses de solidarité nationale (APA, PCH et RSA) et la compensation de l'Etat sera de 47,2 M€

Aussi, l'absence de compensation suffisante par l'Etat du paiement des allocations de solidarité nationale met le Département de Lot-et-Garonne dans une situation inextricable. Certes, depuis 5 ans, le Gouvernement a fait beaucoup pour réintroduire de la justice entre les Départements les plus riches et ceux qui ont moins. Mais le compte n'y est pas.

Notre département, comme tous ceux qui ont un caractère rural n'ont pas les mêmes ressources que les départements littoraux et urbains, beaucoup plus aisés sur le plan financier car disposant de recettes dynamiques. C'est pourquoi les spécificités rurales et les fragilités sociales du Lot-et-Garonne doivent enfin être prises en compte à leur juste mesure.

Il est nécessaire que le Lot-et-Garonne parle d'une seule et même voix pour être entendu par l'Etat. A l'instar de l'union qui prévaut au sein de la Commission de refondation des politiques publiques (composée de membres représentant les trois groupes de l'Assemblée départementale), le président Camani appelle chacun des conseillers départementaux à faire bloc derrière lui et à lui apporter son soutien pour mener la bataille qui s'annonce et qui sera le combat de tous les Lot-et-Garonnais.

En effet, Pierre Camani va solliciter les présidents de Départements ruraux ou en difficulté pour les inviter à porter ensemble les revendications au plus haut niveau de l'Etat.

Le débat démocratique qui s'ouvre sera également l'occasion d'interroger les candidats à l'élection présidentielle sur l'avenir des Départements et la nécessité de leur apporter des recettes pérennes et dynamiques.

Pierre Camani prend ainsi ses responsabilités pour faire respecter les intérêts du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais, se refusant à faire payer aux contribuables locaux - au travers d'une hausse de la fiscalité - la défaillance de l'Etat.

C'est la seule voie possible que le Département puisse continuer

- **d'un côté, à faciliter la vie quotidienne des Lot-et-Garonnais, et ainsi à cultiver la qualité de vie, inscrite dans les gènes du Lot-et-Garonne** (solidarité, éducation, modernisation du réseau routier, soutien au monde associatif...)
- **de l'autre, à préparer l'avenir, et ainsi à renforcer l'attractivité et la compétitivité du Lot-et-Garonne** (numérique avec montée en débit du réseau hertzien existant et déploiement du très haut débit avec la fibre optique et également le Campus numérique, implantation du Center Parcs...).

Rapport de la Chambre régionale des Comptes : une analyse technique qui valide les orientations politiques du Département de Lot-et-Garonne

La Chambre régionale des Comptes (CRC) Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes a rendu son rapport d'observations définitives sur l'examen des comptes du Département, pour la période 2010-2014. Trois grands thèmes sont abordés dans ce rapport :

- l'implication du Département dans le développement économique,
- la gestion des Ressources humaines,
- la situation financière du Département.

Les remarques de la CRC confortent en grande partie les choix récents de la collectivité (notamment ceux pris lors des deux derniers exercices 2015 et 2016). Les orientations de la majorité et les mesures adoptées à l'unanimité par la commission de refondation des politiques publiques vont dans le sens des remarques formulées par la CRC.

En effet, la politique de refondation mise en place en 2016 a eu pour objectif de réaliser des économies importantes avec un plan triennal de réduction des charges de fonctionnement et de diminution des effectifs que la CRC décrit avec précision dans son rapport. Le Département a de plus mis en place une politique de contrôle renforcé pour la juste attribution des allocations individuelles de solidarité.

Toutefois, l'évolution du reste à charge des prestations sociales dans des départements pauvres et à faible base fiscale, à l'instar du Lot-et-Garonne, et la mise en place de nouveaux mécanismes de péréquation moins avantageux pour les départements ruraux font craindre l'apparition rapide d'une impossibilité de réaliser l'équilibre budgétaire sans appui spécifique de l'Etat. Les difficultés financières des départements ruraux ont en effet atteint un seuil critique qui ne peut que s'accroître au fil des années, indépendamment des efforts de gestion réalisés par lesdits Départements.

Tel est bien le sens de la conclusion générale de la CRC : « *Même si le Lot-et-Garonne se classe dans le premier tiers des départements les plus endettés, à l'aune du ratio de dette par habitant, ni le niveau d'endettement, ni sa soutenabilité ne suscitent encore d'inquiétude...* »

1. L'implication du Département dans le développement économique : une politique volontariste et audacieuse assumée par la collectivité

La CRC souligne « *la très forte implication du département de Lot-et-Garonne dans le secteur du développement économique au sens large* ».

A la remarque indiquant que le Département « *ne s'entoure pas toujours des assurances et garanties nécessaires* », la collectivité a porté à connaissance de la CRC des éléments de nature à démontrer la sécurisation de ses interventions et a fait valoir son volontarisme :

- **Avances remboursables**

Concernant les aides au démarrage et au développement d'entreprises, il n'existe pas de difficultés de recouvrement et les avances jouent un effet levier considérable, notamment auprès des banques.

Concernant les aides à la restructuration financière des entreprises en co-instruction avec la Région et les collectivités concernées, les avances constituent les recours ultimes pour maintenir l'emploi sur les territoires.

A noter que l'entrée en vigueur de la loi NOTRe met fin à ce dispositif d'avances remboursables.

- **Center Parcs**

Le projet Center Parcs est un équipement touristique ancré dans notre territoire, qui véhicule l'image d'un tourisme nature. Il permet de rééquilibrer la stratégie régionale valorisant le triptyque Littoral/Bordeaux/Montagne qui se fait bien souvent au détriment de nos territoires ruraux.

Le Département a fait réaliser une étude juridique pour définir différents scénarii. Elle a conclu à la pertinence de réaliser le portage à travers une Société d'économie mixte.

Les modalités de financement ont été précisées et présentées à un comité de pilotage le 24 mars 2016 puis transmises aux banquiers

Au terme des 20 ans la collectivité récupère l'intégralité de son apport et reste propriétaire d'un bien à valeur résiduelle.

Le Groupe Pierre & Vacances garantit le loyer et le versement d'une indemnité pour résiliation anticipée du bail du pôle de loisirs et de services

Le Département avance enfin un argument majeur : les créations d'emplois induites (250 à 500 ETP en phase de construction, puis 300 emplois dont 255 CDI en fonctionnement).

- **Thermes de Casteljaloux**

Le Département, ayant posé le même constat antérieurement aux remarques de la CRC, vient de revendre les thermes à un prix (2,1 M€) supérieur au capital restant dû (1,6 M€).

- **Réseau Wimax**

Cet investissement, offrant une solution internet à 3 000 abonnés, ne peut de fait être « rentable ». Le seul objectif poursuivi par le Département est, en l'absence d'initiatives privées, un objectif de solidarité territoriale pour éviter la fracture numérique.

Cet investissement permet d'ailleurs aujourd'hui (soit 2 ans après les observations de la CRC) aux Lot-et-Garonnais d'accéder à des offres de 6, 12 ou 20 Mb/s avec le wifi haut débit puisqu'il s'appuie sur l'infrastructure existante, en attendant le déploiement de la fibre optique.

2. La gestion des ressources humaines : des efforts salués, à amplifier toutefois car contrariés par des éléments extérieurs

La CRC note :

- la baisse d'effectif entre 2010 et 2014 (- 9,5 ETP)
- des dépenses de personnel « très largement inférieures aux moyennes de la strate. »

Malgré ce constat, la CRC explique la hausse des dépenses de personnel sur la période par :

- l'intégration du personnel du parc routier (1,4 M€),
- l'accroissement de la valeur des points d'indice,
- la revalorisation du SMIC,
- le maintien de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat,
- le rehaussement de nombreux taux de cotisation
- la révision du régime indemnitaire,
- le glissement vieillesse technicité.

La CRC prend acte du choix de la collectivité de « s'engager dans un processus de stabilisation des dépenses de personnel d'ici à 2018 qui devrait entraîner une réduction de l'effectif de 5% ».

En effet, conformément aux préconisations de la commission de refondation des politiques publiques, la collectivité s'est engagée dans une démarche triennale de stabilisation des dépenses de personnel, avec pour objectif une croissance nulle à partir de 2018.

3. Les comptes de la collectivité : des mesures de gestion jugées efficaces pour affronter les difficultés financières rencontrées par les Départements

La CRC salue les effets des actions conduites par la collectivité en matière de gestion financière (p. 61) :

- « Entre 2010 et 2014, le département a réussi à dégager en permanence une capacité d'autofinancement disponible pour de nouveaux investissements égale à environ 6% des produits de gestion. »
- « Les produits de gestion (+41,4 M€ durant la période) ont augmenté légèrement plus vite que les charges courantes (+40,8 M€) »
- « Aucune modification du taux de la taxe du foncier bâti (TFB), seul impôt d'envergure dont le département fixe le taux n'est intervenue. »

Elle souligne par ailleurs :

- L'aide apportée depuis 2012 par le Gouvernement par la possibilité de majorer le taux d'imposition des droits de mutation ce qui a financé ponctuellement et partiellement le surplus des dépenses sociales « non couvertes par des recettes instaurées précédemment par l'Etat. »
- L'impact positif du Bail Emphytéotique Administratif pour la rénovation et la maintenance des 31 casernes de gendarmerie.

La CRC note de surcroît que :

- le volume d'investissement reste proche de la moyenne de la strate (195 € contre 197€) même si ce volume diminue dans les dernières années
- l'effort est « supérieur à la moyenne en matière d'interventions indirectes (91€ contre 72€) et inférieur pour les interventions directes (104 € contre 126 €). »

Et de conclure : « Sans ces recettes nouvelles, le différentiel de croissance entre les produits et les charges aurait été déficitaire d'environ 26 M€. »

La Chambre note que la structure de la dette est, selon elle, saine avec un coût de dette peu élevé (3,2% en 2014) sans produit toxique, sans prix de remboursement et surtout « sans aucune échéance supérieure à la capacité d'autofinancement brut des dernières exercices. »

« Le Département limite au maximum son recours à l'emprunt et maîtrise l'évolution de sa dette à ses capacités, il n'a toutefois pas pu la réduire du fait du poids croissant des Allocations individuelles de solidarité, de la diminution des dotations de l'Etat et de la volonté de ne pas augmenter l'impôt départemental ».

Contacts presse :

Matthieu Stievet, Directeur de la Communication

Tél. : 06 73 69 23 54 / matthieu.stievet@lotetgaronne.fr

Véronique Délery, Attachée de presse

Tél. : 06 43 72 60 52 / veronique.delery@lotetgaronne.fr

